



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : 15/2024

Demande de crédit de CHF 75'000 TTC pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 31 octobre 2024 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Monsieur Frédéric Guilloud, Municipal, ainsi que de Monsieur Christophe Moser, garde forestier. Nous les remercions pour leurs explications et les réponses à nos questions.

Commentaires généraux

Monsieur Moser nous a expliqué la nécessité du changement du véhicule. Quatre marques ont été analysées, qui proposaient des véhicules couvrant les besoins du service forestier.

Le véhicule retenu, le Toyota Hilux Double Cab, cumulait les avantages suivants:

- blindage bas de caisse disponible en option
- crochet de remorquage interchangeable
- Motorisation hybride diesel - électrique
- 10 ans de garantie si le service est fait chez un concessionnaire Toyota
- la concession se trouve dans le village voisin, soit à Bassins

Le préavis présenté est complet.

Proposition d'amendements

Néant.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 15/2024 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation, à l'unanimité des personnes présentes.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 31 octobre 2024

Nydegger Gwendoline, rapporteure

Fasel Valentin

Winkler Patrick

Dykes Caroline, excusée

Cuny Lafond Sergio, excusé